

## N° 10 23 juin 2022

<i>Présent(e)(s)</i>	Alain Martin, Président Jean-Pierre Bouillant, Secrétaire Général Jérôme Peslier, Trésorier Jean-Charles Guérin, Evelyne Autin, Olivier Bloino, Patrice Boutin, Jean-Luc Briand, Didier Gantier, Dominique Goraud, Patrice Guet, Georges Le Glédic, Dominique Pilet, Lionel Rossetti
<i>Assistent</i>	Sébastien Duret, Directeur Administratif Claudine Guerlais, Assistante du Président et comptable Karl Marchand, CTD PPF Florian Cossic, CTDA
<i>Excusé(e)(s)</i>	Alain Chapelet, Lydie Chauvier, Alain Le Viol, Olivier Bloino, Dr Yvon Couffin Guillaume Piednoir, co-Président Commission des Arbitres

Le Comité de Direction adresse ses félicitations à Julien Grandjean et sa compagne pour la naissance de leur fille Olivia.

Le Comité de Direction prend acte des démissions de Jean-Charles GUÉRIN et Lydie CHAUVIER et les remercie pour le travail effectué depuis de nombreuses années au sein du District et des commissions départementales auxquelles ils participaient.

### **1. Présentation de Florian COSSIC, CTDA**

---

Florian COSSIC, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage, expose les actions qui seront mises en place à compter de la rentrée pour accompagner les arbitres et les clubs dans la fidélisation et le recrutement des arbitres.

La fonction de CTDA s'articule autour de deux axes. Un contact vers les arbitres du District, dans un but de lien et de valorisation des arbitres quel que soit son niveau. Des échanges téléphoniques sont en cours envers les arbitres suite aux parutions des classements soit environ une quarantaine d'arbitres joints. D'autres points sont en cours de réalisation avec le guide de l'arbitre de District, guide des parents, guide des tuteurs et guide du référent. Un autre axe envers les clubs du District est de permettre de les accompagner pour la fidélisation par de la valorisation des arbitres déjà en place mais aussi de la détection de nouvelles vocations avec un point particulier sur les clubs déficitaires en nombre d'arbitres.

De nombreux projets sont déjà avancés mais le District reste dans l'attente du support Ligue, pour la formation « Arbitre de Club ». Des réunions avec les Présidents et référents seront proposés à la rentrée.

### **2. Calendrier technique**

---

Le Conseiller Technique Départemental PPF, Karl Marchand, présente le calendrier des actions techniques pour la saison 2022-2023 figurant en annexe.

### 3. Approbation des Procès-Verbaux

---

Le Comité de Direction approuve à l'unanimité les procès-verbaux suivants :

Date	Commissions	N°PV	Date parution
12/05/2022	Sportive et Règlementaire	29	16/05/2022
12/05/2022	Comité de Direction	9	20/05/2022
13/05/2022	Gestion Compétitions Jeunes Masculins	23	13/05/2022
13/05/2022	Gestion Compétitions Seniors Masculins	30	13/05/2022
18/05/2022	Sportive et Règlementaire	30	18/05/2022
18/05/2022	Féminines	23	19/05/2022
18/05/2022	Gestion Compétitions Seniors Masculins	31	19/05/2022
23/05/2022	Sportive et Règlementaire	31	23/05/2022
24/05/2022	Pratiques Diversifiées	6	25/05/2022
24/05/2022	Gestion Compétitions Jeunes Masculins	24	25/05/2022
25/05/2022	Sportive et Règlementaire	32	01/06/2022
30/05/2022	Football Effectif Réduit	5	09/06/2022
31/05/2022	Gestion Compétitions Seniors Masculins	32	02/06/2022
31/05/2022	Sportive et Règlementaire	33	01/06/2022
01/06/2022	Gestion Compétitions Jeunes Masculins	25	01/06/2022
01/06/2022	Pré Compétitions U13	3	02/06/2022
06/06/2022	Pratiques Diversifiées	7	07/06/2022
07/06/2022	Pré Compétitions U13	4	09/06/2022
07/06/2022	Bureau	10	14/06/2022
08/06/2022	Gestion Compétitions Seniors Masculins	33	09/06/2022
12/06/2022	Pratiques Diversifiées	8	22/06/2022
13/06/2022	Pré Compétitions U13	5	14/06/2022
14/06/2022	Gestion Compétitions Seniors Masculins	34	16/06/2022
14/06/2022	Sportive et Règlementaire	34	16/06/2022
16/06/2022	Bureau	11	19/06/2022
19/06/2022	Pratiques Diversifiées	9	22/06/2022

### 4. Informations du Président

---

- **Emploi ANS**

La demande d'aide concernant la création du poste de CTDA a été validée par l'ANS à hauteur de 12 000€ par an sur 3 ans.

- **Assemblée Générale du District du 1er octobre 2022**

Elle sera organisée dans les mêmes dispositions qu'en 2019 avant la pandémie et sous réserve des contraintes sanitaires éventuelles.

- **Organisation des journées de rentrée des arbitres**

- Samedi 27 août 2022
- Samedi 3 septembre 2022
- Dimanche 4 septembre 2022
- Samedi 24 septembre 2022

La partie technique se déroulera le matin au stade de la Rinçais, à Treillières, la partie administrative se déroulant sur le site du District.

- **Aides financières de l'Agence Nationale du Sport « ANS 2022 » - Projets clubs :**

Seulement 12 clubs (contre 21 en 2021 et 39 en 2020) ont déposé un dossier avant la date butoir du 31 mai 2022.

Le Comité regrette le faible nombre de dossiers déposés.

Les dossiers ont fait l'objet d'une vérification afin de s'assurer de l'éligibilité des projets et la complétude des pièces demandées. Les propositions d'attribution ont été adressées à la Commission Régionale « Conseil aux clubs ».

- **Classements des championnats**

Pour donner suite à quelques questionnements relatifs à la date de parution des classements, ceux-ci seront **publiés le vendredi 24 juin 2022 à 16h00**, comme l'ensemble des centres de Gestion de la Ligue des Pays de la Loire. Ces classements sont toujours dépendants des procédures réglementaires et disciplinaires en cours, justifiant cette date de parution qui devrait permettre d'avoir purgé la grande majorité de ces procédures et donner une vision quasi définitive des classements.

## 5. Retour sur les finalités – Bilan des actions de fin de saison

Le Directeur Administratif fait un bilan de l'ensemble des manifestations, événements et finalités de fin de saison organisées par le District.

Le Comité de Direction remercie les clubs supports de ces événements et qui ont contribué à leur réussite.

Après deux saisons sans événement de ce type, une quinzaine d'actions majeures se sont déroulées au cours des trois derniers mois à l'attention des différentes familles de pratiquants, en compétitions libre ou dans le cadre du développement des pratiques diversifiées.

Événement	Date	Lieu/Club support	Bilan	Vainqueur
Challenge U12	19/03/2022	Guérande (Stade Jean Ménager) <b>St-Aubin de Guérande</b>	Deux événements distincts sur le même site.	<b>USJA Carquefou</b>
Coupe Foot5 U13M				<b>GJ Mésanger Saint-Géréon</b>
Coupe Foot5 U13F				<b>CS Montoirin</b>
Coupe Foot5 U15M	26/03/2022	St-Hilaire de Chaléons (Stade des Châtaigniers) <b>FC Retz</b>	Deuxième édition. Bilan sportif positif.	<b>ES Maritime</b>
Coupe Foot5 U15F				<b>AEPR Rezé</b>
Coupe Foot5 U18M				<b>Sainte-Reine Crossac FC</b>
Coupe Foot5 U18F				<b>Métallo SC</b>
Festival Foot U13F	02/04/2022	La Chapelle-sur-Erdre (Stade du Buisson de la Grolle) <b>AC Chapelain</b>	Format à 16 équipes. Partie technique le matin. Début des matchs à 12h.	Qualifiés finale régionale : <b>FC Nantes, Saint-Nazaire AF, Métallo SC, GF Vertou-Sorinières</b>
Festival Foot U13M	09/04/2022	Treillières (Stade de la Rinçais) <b>Sympho Foot Treillières</b>	Format à 16 équipes. Partie technique le matin. Début des matchs à 12h.	Qualifiés finale régionale : <b>Saint-Nazaire AF, FC Nantes, La Mellinet, Voltigeurs Châteaubriant</b>
Challenge « Yannick Drouet » Vétérans	24/04/2022	Pornichet (Stade Célestin Lalande) <b>ES Pornichet</b>	Format à 16 équipes joué dans la bonne humeur et la convivialité	<b>Saint-Nazaire AF</b>
Coupe Futsal Féminine	06/05/2022	La Chapelle-sur-Erdre (CREPS) <b>Nantes Métropole Futsal</b>	Difficulté calendaire pour trouver la date. Site choisi avec l'un des clubs finalistes.	<b>Nantes Métropole Futsal</b>
Coupe U15F à 8	14/05/2022	Thouaré-sur-Loire (Parc des Sports) <b>US Thouaréenne</b>	1 024 spectateurs comptabilisés sur la journée. Bonne ambiance et bon comportement des équipes et spectateurs	<b>Sporting Club de Nantes</b>
Coupe U15F à 11				<b>Saint-Nazaire AF</b>
Coupe U18F				<b>US Thouaréenne</b>
Coupe Seniors Féminine				<b>AEPR Rezé</b>
Journée éducative SOYONS P.R.E.T.S U10/U11 M et F	21/05/2022	Pont-Château (Stade du Landas) <b>AOS Pont-Château</b>	23 équipes M et 18 équipes F Désistement dans les derniers jours des équipes féminines et absence d'un club masculin le jour J. Très bonne implication du club d'accueil qui s'est fortement mobilisé.	-
Challenge Entreprise	25/05/2022	Orvault (Stade de la Bugallière) <b>US Bugallière</b>	Plus de 300 spectateurs en cumulé. Finale entre deux clubs orvaltais.	<b>FC Net</b>
Coupe Entreprise « Jean-Yves Nouvel »				<b>AS CTE Orvault</b>

Challenge Espoir Crédit Agricole U13 Or et Argent	26/05/2022	St-Nazaire (Stade Léo Lagrange) <b>St-Nazaire AF</b>	Terrain d'honneur non utilisable. Les deux terrains n'étaient pas contigus ce qui a compliqué l'organisation.	Or : <b>Saint-Nazaire AF</b> Argent : <b>AS Maine</b>
Challenge du District « Albert Charneau »	28/05/2022	Saint-André-des-Eaux (Stade de l'Île de la Pierre) <b>La Saint-André</b>	1 400 spectateurs en cumulé. Très bonne implication de la St André avec des installations adaptées. Bon comportement des équipes	<b>Couëron Chabossière FC (4)</b>
Coupe du District « Albert Bauvineau »				<b>ES Dresny Plessé</b>
Coupe U15 Intersport	04/06/2022	Machecoul (Stade de la Rabine) <b>ASR Machecoul</b>	Expérimentation Finales à 4 avec demies le matin et matchs de classement dont finales après-midi. Environ 600 spectateurs cumulés.	<b>Oudon Couffé FC</b>
Coupe U18 Jean Olivier				<b>GJ Guémené Don et Forêt</b>
Coupe Futsal Masculin	06/06/2022	La Chapelle-sur-Erdre (CREPS) <b>Nantes Métropole Futsal</b>	Joué en baisse de rideau du Mondial Futsal. 110 personnes.	<b>FC Sucéen* (*par pénalité)</b>
Journée Nationale des Débutants	11/06/2022	Multi-sites	Beaucoup de clubs absents sans prévenir sur les différents sites. Difficulté à trouver des clubs d'accueil	-
Challenge Loisir	11/06/2022	Orvault (Stade de la Bugallière) <b>US Bugallière</b>	Bon déroulement et comportement malgré la chaleur. Environ 120 personnes	<b>CCS Saint-Félix Nantes</b>
Coupe Loisir				<b>AC Basse Goulaine</b>
Coupe Foot5 Seniors M	12/06/2022	Chéméré (Stade de la Pacauderie) <b>Arche FC</b>	Belle satisfaction et retour positif des équipes présentes. Regret sur le peu d'engagés et les désistements tardifs	<b>Alerte de Méan</b>
Coupe Foot5 Seniors F				<b>Pornic Foot</b>
Challenges Futnet	19/06/2022	Nantes (Esplanade des Machines de l'île)	Format mixte. Deuxième édition. Bilan positif pour les clubs présents. Catégories mixées pour proposer un maximum de matchs 5 seniors/3 U18 1 U15/2 U13	<b>U13/U15 : AC Brevinois</b> <b>U18 : Saint-Aubin de Guérande</b> <b>Senior : AC Brevinois</b>
Copa Coca Cola Futsal	19/06/2022	Nantes (Salles Jean Jahan) <b>Étoile Nantaise Futsal</b>	Première intéressante Regret sur les nombreux désistements tardifs (7)	<b>Voltigeurs de Châteaubriant</b>
Beach Soccer	Non disputé		Difficulté de trouver une date et un site propice	Qualifiés régionaux : <b>FC Toutes Aides (M)</b> <b>Nantes Métropole Futsal (F)</b>

Le Comité acte le principe d'un regroupement de certaines finalités afin de réduire le nombre de dates nécessaires pour ces manifestations.

## 6. Élus de secteur

Evelyne Autin expose le besoin de repositionner le rôle des élus de secteurs, membres du Comité de Direction. Leur rôle est de faire remonter les désidératas des présidents pour en faire un retour au Comité de Direction, transmettre des informations auprès des Présidents des clubs et pouvoir mettre en œuvre des axes de travail attendus par les clubs.

## 7. Modifications règlementaires suite à donner

---

Le Comité est informé des modifications règlementaires à compter de la saison 2022-2023.

Un document de synthèse a été adressé par la Ligue des Pays de la Loire reprenant les modifications votées :

- AG de Ligue du 21 mai 2022
- AG FFF du 18 juin 2022
  - Principaux points
    - *Statut District Article 12.4 (page 2)*
    - *RG FFF Article 70 (page 14)*
    - *RG FFF Article 97 (page 16)*
    - *RG FFF Article 117 (page 17)*
    - *RG FFF Article 160 (page 19)*
    - *Statut des Éducateurs (Article 16)*

Ces modifications sont intégrées aux règlements concernés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Conformément à l'article 12.4 des Statuts du District, le Comité valide les modifications règlementaires :

- Règlements Généraux du District
- Règlements des compétitions départementales (cf. annexe)
- **Championnats du football Entreprise**
  - Seule 7 équipes ont pris part au championnat Départemental 1 entreprise en 2021-2022. Le Comité, considérant qu'il y a eu lieu de revenir à un groupe de 10 équipes pour retrouver un nombre de matchs, autorise le maintien des équipes engagées cette saison en Départemental 1 et le repêchage d'équipes supplémentaires en Départemental 2 après leur accord.

## 8. Compétitions

---

- **Dates d'ouverture et de clôture des engagements sur Footclubs**

L'ouverture des engagements est fixée au 29 juin 2022 pour les Seniors et 1<sup>er</sup> juillet pour les autres catégories.

Les dates de clôture des engagements sont fixées (voir détail par catégorie en annexe).

- 15 juillet 2022 (Seniors Masculins, Seniors Féminines D1)
- 28 août 2022 (Jeunes Masculins, U13 Elite, Seniors Féminines hors D1, Entreprise, Futsal)
- 6 septembre 2022 (U13 hors Elite, Jeunes Féminines, Loisir)

Les équipes Seniors Masculins D5 devront s'engager pour le 15 juillet. Elles disposeront d'un droit de retrait au plus tard le 28 août 2022.

- **Calendriers généraux**

Le Comité de Direction valide le calendrier général pour les catégories suivantes :

- Seniors Masculins
- Jeunes Masculins (U14 à U18)
- Vétérans
- U13
- Seniors et Jeunes Féminines

Les calendriers suivants seront finalisés ultérieurement :

- Futsal
- Football animation
- Entreprise
- Loisirs

- **Dates de reprise des championnats**

Sous réserve d'éléments nouveaux, le Comité retient les dates de reprise suivantes pour les championnats départementaux :

- Seniors Masculins : 18 septembre 2022
- Seniors Féminines : 18 septembre 2022
- Jeunes Masculins : 17 septembre 2022
- Jeunes Féminines : 17 septembre 2022
- Vétérans : 18 septembre 2022 (Intergroupes : 4 septembre 2022)
- U13 M et F : 17 septembre 2022

- U11 M et F : 24 septembre 2022
- Journée de Rentrée U9 M et F : 1<sup>er</sup> octobre 2022
- Journée de Rentrée U7 M et F : 8 octobre 2022
- Entreprise : 19 septembre 2022
- Loisir : 23 et 26 septembre 2022
- Futsal : 23 septembre 2022

## 9. Nomination des commissions

Vu les Statuts du District,  
Vu le Règlement Intérieur du District,

Le Comité précise ne pas augmenter le nombre de membres de Commission à l'exception de celles qui doivent être mise en conformité et de s'en tenir aux règles qui doivent être appliquées.

Le Comité procède aux nominations des Commissions pour la saison 2022-2023. Le tableau complet des compositions des Commissions figure en annexe.

Le Comité reconduit la « Charte Déontologique du Bénévole » et l'attestation d'honorabilité.  
Tout bénévole qui accepte d'œuvrer au sein des commissions du District adhère à la Charte déontologique du bénévole et se doit de transmettre avant le 15 juillet 2022 un certificat d'honorabilité.

Le Comité prend note de la démission au terme de cette saison de toutes fonctions au sein du District de Jean-Charles GUÉRIN et Lydie CHAUVIER et prend acte des arrêts et candidatures ci-dessous.

Commissions	Démissions	Candidatures
ETDA	MESSE Emmanuel – RENOLEAU Martin	PRAUD Miya – SEILLER Valentin – LESCOUEZE Jean-Luc
Observateurs	BODREFAUX Cédric - DUVAL Clément – FRIOT Laurent – LECHAT Christian - LELONG André - LESCOUEZEC Ronan RONDINEAU Denis	BRAUD Grégory - CADOUX Ludovic CHANTEUX Gaël - GRANDIERE Mathieu GOURET Arnaud - GUIDEZ Laurent
Discipline	LESCOUEZEC Michel	
Corps des Délégués	LE GLEDIC Georges	TANNEAU Erwan
Terrains et Installations Sportives	GRATAS Didier - GUERIN Jean-Charles – JOUSSET Michel	ALLAIRE Alain – BRETON Pascal
Gestion Compétitions Jeunes	ROUAUD Yves	
Féminine	OLIVIER Annie	
Vétérans	CARIOU Dominique – FOURNIER Gilbert	ARTARIT Freddy – JOUANNO Jean-Michel
Pré-Compétitions U13	RICHARD Jean-Pierre – SERISIER Armel	DESMAS Maxence
Foot Effectif Réduit U7-U9	HAMON Claude (secteur C) BOUTIN Patrice (secteur I) DOGHMAN Karim (secteur J) PATARIN Angélique (secteur G) LE MEUR Marcel - RICHARD Jean-Pierre	
Evènementiel	LE MEUR Marcel - RICHARD Jean-Pierre	
Pratiques diversifiées	LE GLEDIC Georges	
Sport adapté	LE MEUR Marcel	LESCOUEZEC Jean-Luc
Label	GUERIN Jean-Charles	
Formation	LEPAROUX Daniel	AUTIN Evelyne
Evènementiel	GUERIN Jean-Charles - ROUAUD Yves – SAVINA Guylaine - RICHARD Paul	ELOLI Félix – ROBERT Philippe Issus de l'Evènementiel foot animation
Technique		DAVID Pierre – LABBE Jérémy
Foot à l'Ecole	LABBE Jérémy BRECHET Cédric (non reconduit – pas de réponse aux sollicitations)	
Gestion Compétitions Seniors Masculins		BOUILLANT Jean-Pierre

Le Comité de Direction remercie les bénévoles, qui ont annoncé leur arrêt, pour leur investissement au sein du District et le travail accompli au service du District et des clubs.  
Les nominations en commission figurent en annexe.

## 10. Vie des clubs

- **Championnat Foot Entreprise**

Le Comité prend acte de l'accord du District 49 pour l'intégration de l'équipe Cholet Thalès au championnat Foot Entreprise de Loire Atlantique.

- **Mouvements des clubs**

Groupements		Clubs regroupés	Informations	
<b>582659</b> <b>GF GENESTON- VIGNOLE</b>	<b>581256</b>	AS SUD LOIRE	<b>Non renouvellement</b>  <b>Affections sportives 2022-2023</b> <b>Senior F : AS Sud Loire (581256)</b> <b>U18F et U15F : libre</b>	Dissolution validée
	<b>509069</b>	HERBADILLA LA CHEVROLIERE		
	<b>541370</b>	AS MAINE		
	<b>582652</b>	FC COTEAUX DU VIGNOLE		
	<b>581813</b>	FC SUD SEVRE ET MAINE		
<b>582565</b> <b>GJ PORNIC STE MARIE</b>	<b>542491</b>	PORNIC FOOT	<b>Non renouvellement</b>  <b>Affections sportives 2022-2023</b> <b>U17 : Pornic Foot (542491)</b> <b>U15 : 2 équipes – Pornic Foot (542491)</b>	Dissolution validée
	<b>527836</b>	FC GOELANDS SANMARITAINS		
<b>582566</b> <b>GJ ST JULIEN DIVATTE</b>	<b>518107</b>	HIR. ST JULIEN DE CONCELLES	<b>Non renouvellement suite à fusion des deux clubs</b>	
	<b>545553</b>	US LOIRE ET DIVATTE		
<b>560413</b> <b>GF ST-PERE OCÉANE</b>	<b>512985</b>	ST PIERRE ST PERE EN RETZ	<b>Avenant</b> <b>Ajout de deux clubs demandés :</b> <b>AS VITAL FROSSAY (581901)</b> <b>ECLAIR DE CHAUVE (524921)</b>	Avis favorable En attente d'une réponse du service informatique FFF
	<b>545404</b>	OCÉANE FC		
<b>581873</b> <b>GF VERTOOU SORINIERES</b>	<b>581361</b>	ES VERTOOU FOOTBALL	<b>Avenant</b> <b>Ajout d'un club demandé :</b> <b>AC BASSE GOULAIN (520085)</b>	Avis favorable En attente d'une réponse du service informatique FFF
	<b>590217</b>	USSA VERTOOU		
	<b>513122</b>	ELAN SORINIERES		
<b>582567</b> <b>GJ CHAUMES ROUANS VUE</b>	<b>544823</b>	ARCHE FC	<b>Renouvellement (2022-2026)</b> <b>U12 à U18</b>	Avis favorable
	<b>544107</b>	ES DES MARAIS		
<b>552461</b> <b>GJ SOUDAN TROIS FORETS</b>	<b>519514</b>	SOUDAN US	<b>Renouvellement (2022-2026)</b> <b>U14 à U18</b>	Avis favorable
	<b>515069</b>	VILLEPOT US		
	<b>520446</b>	LES JEUNES D'ERBRAY		
	<b>546436</b>	CERC. A. VOUVANTAIS US		
<b>550749</b> <b>GJ AUBIN RUFFIGNÉ ROUGÉ</b>	<b>521038</b>	US AUBINOISE	<b>Avenant</b> <b>Changement de nom : GJ NORD 44</b> <b>Ajout d'un club demandé :</b> <b>AS SION LUSANGER (563816)</b>	Avis favorable En attente d'une réponse du service informatique FFF
	<b>518811</b>	AS RUFFIGNÉ		
	<b>518733</b>	ES ROUGÉ		
<b>560413</b> <b>GF ST-PERE OCÉANE</b>	<b>512985</b>	ST PERE EN RETZ	<b>Avenant</b> <b>Changement de nom : GF ST-PERE LOIROCÉAN</b> <b>Ajout de clubs demandés :</b> <b>US VITAL FROSSAY (581901)</b> <b>ÉCLAIR DE CHAUVÉ (524921)</b>	Avis favorable En attente d'une réponse du service informatique FFF
	<b>545404</b>	OCÉANE FC		

**Une deuxième relance a été effectuée** auprès du groupement ci-dessous qui arrive à échéance conventionnelle et qui doit formaliser sa demande sur Footclubs avec les **signatures des deux clubs** :

- **552313 GJ GUÉMÉNÉ DON ET FORET**

- **Rappel relatif aux inactivités**

L'inactivité totale ou partielle (non-engagement dans une ou plusieurs catégories d'âge) d'un club n'est pas sans conséquence sur les joueurs. En effet, ceux-ci, obligés de changer de club pour continuer à jouer, doivent

légitimement être dispensés du cachet mutation. Pour que cette dispense s'applique, il est nécessaire que l'inactivité soit préalablement enregistrée auprès de la Ligue. Ainsi, il est précisé :

- aux clubs souhaitant être en inactivité totale ou partielle la saison suivante, **de saisir** dès que la décision est prise **par l'intermédiaire de Footclubs – onglet « organisation » puis « vie du club » - « nouvelle demande » puis « inactivité »**
- qu'au lendemain de la clôture des engagements, les clubs non engagés seront déclarés partiellement inactifs dans la(es) catégorie(s) concernée(s) par le Comité ou le Bureau du District.
- aux clubs accueillant un joueur dont le club quitté est inactif partiellement ou totalement, de contacter le service Licences de la Ligue avant de saisir la licence, afin de savoir si l'inactivité du club quitté a été enregistrée.

## 11. Invitations

Club	Date	Objet	Présence
US St PHILBERT	27 août 2022 – 11h00	Inauguration Stade Mickaël Landreau et remise de label jeunes (USPF) et féminin (GF Phil'Coul)	PESLIER Jérôme
ASE MONTBERT	03 septembre 2022 – 11h30	Remise de médaille	PILET Dominique
Conseil Départemental	25 juin 2022 – 11h00	« Partage Ton Foot » Rezé (Stade Léo Lagrange)	Le District ne sera pas représenté

## 12. Prochaines réunions

### Bureau :

- Réunion du 27 juin 2022 reportée au mercredi 6 juillet 2022 - 17h30, le président étant retenu par le Comité de La Ligue des Pays de la Loire

### Comité :

- Mercredi 20 juillet 2022 (distanciel)
- Jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022 (présentiel)

### Réunion de rentrée des clubs :

- Vendredi 2 septembre 2022 (en visio)

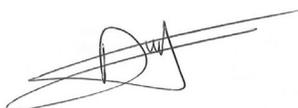
Le Président,  
Alain Martin



Le Secrétaire Général,  
Jean-Pierre Bouillant



Le Secrétaire de séance,  
Sébastien Duret



# PLANNING ACTIONS TECHNIQUES 2022/2023

CROC Futsal, CROC Jeunes et féminines, CRSE

CR labels jeunes, CR devpl futsal, CR FMS, CR PEF cloyenneté, CR Nelles pratiques / Fin Sept => MI  
Oct, réunions SSS Districts

CROC futsal-jeunes et féminines

CRSE, CR devpl futsal

CR FMS, CR labels, CR PEF cloy, CROC futsal-jeunes et féminines

CRSE, CR nouvelles pratiques, CR devpl futsal

AOUT 2022					SEPTEMBRE 2022					OCTOBRE 2022					NOVEMBRE 2022					DÉCEMBRE 2022					JANVIER 2023				
	KARL	RUD	TOM	SEB		KARL	RUD	TOM	SEB		KARL	RUD	TOM	SEB		KARL	RUD	TOM	SEB		KARL	RUD	TOM	SEB		KARL	RUD	TOM	SEB
L 1					J 1					S 1					M 1					J 1					D 1				
M 2					V 2	POS BMF CONTINU				D 2					M 2					V 2	ETR CT				L 2				
M 3					S 3					L 3	BMF CONTINU	IS BEF 1			J 3					S 3					M 3				
J 4					D 4					M 4					V 4					D 4					M 4				
V 5					L 5					M 5	Assemblée Lycée filles				S 5					L 5					J 5				
S 6					M 6	DES S1				J 6					D 6					M 6					V 6				
D 7					M 7	UC1/2				V 7					L 7					M 7					D 7				
L 8					J 8					S 8					M 8					J 8					L 8				
M 9					V 9					D 9					M 9					V 9					L 9				
M 10					S 10					L 10					J 10					S 10					M 10				
J 11					D 11					M 11					V 11					D 11					M 11				
V 12					L 12					M 12					S 12					L 12					J 12				
S 13					M 13					J 13					D 13					M 13					V 13				
D 14					M 14					V 14					L 14					M 14					D 14				
L 15					J 15					S 15					M 15					J 15					L 15				
M 16					V 16					D 16					M 16					V 16					L 16				
M 17					S 17					L 17					J 17					S 17					M 17				
J 18					D 18					M 18					V 18					D 18					M 18				
V 19					L 19					M 19					S 19					L 19					J 19				
S 20					M 20					J 20					D 20					M 20					V 20				
D 21					M 21					V 21					L 21					M 21					D 21				
L 22					J 22					S 22					M 22					J 22					L 22				
M 23					V 23					D 23					M 23					V 23					L 23				
M 24					S 24					L 24					J 24					S 24					M 24				
J 25					D 25					M 25					V 25					D 25					M 25				
V 26					L 26					M 26					S 26					L 26					J 26				
S 27					M 27					J 27					D 27					M 27					V 27				
D 28					M 28					V 28					L 28					M 28					D 28				
L 29					J 29					S 29					M 29					J 29					L 29				
M 30					V 30					D 30					M 30					V 30					L 30				
M 31					L 31					L 31					L 31					S 31					M 31				

FEVRIER 2023					MARS 2023					AVRIL 2023					MAI 2023					JUIN 2023					JUILLET 2023				
	KARL	RUD	TOM	SEB		KARL	RUD	TOM	SEB		KARL	RUD	TOM	SEB		KARL	RUD	TOM	SEB		KARL	RUD	TOM	SEB		KARL	RUD	TOM	SEB
M 1					M 1					S 1					J 1					S 1					D 1				
J 2					J 2					D 2					M 2					V 2					L 2				
V 3					V 3					M 3					J 3					D 3					M 3				
S 4					S 4					M 4					J 4					D 4					M 4				
D 5					D 5					M 5					V 5					L 5					M 5				
L 6					L 6					J 6					S 6					M 6					D 6				
M 7					M 7					V 7					D 7					J 7					L 7				
M 8					M 8					S 8					M 8					V 8					D 8				
J 9					J 9					D 9					M 9					L 9					J 9				
V 10					V 10					M 10					V 10					D 10					M 10				
S 11					S 11					L 11					M 11					J 11					L 11				
D 12					D 12					M 12					V 12					D 12					M 12				
L 13					L 13					J 13					S 13					M 13					D 13				
M 14					M 14					V 14					D 14					J 14					L 14				
M 15					M 15					S 15					M 15					V 15					D 15				
J 16					J 16					D 16					M 16					L 16					J 16				
V 17					V 17					L 17					M 17					S 17					D 17				
S 18					S 18					M 18					J 18					V 18					L 18				
D 19					D 19					M 19					V 19					D 19					M 19				
L 20					L 20					J 20					S 20					M 20					D 20				
M 21					M 21					V 21					D 21					J 21					L 21				
M 22					M 22					S 22					M 22					V 22					D 22				
J 23					J 23					D 23					M 23					L 23					J 23				
V 24					V 24					M 24					V 24					D 24					M 24				
S 25					S 25					J 25					M 25					L 25					D 25				
D 26					D 26					M 26					V 26					J 26					L 26				
L 27					L 27					S 27					M 27					V 27					D 27				
M 28					M 28					V 28					L 28					J 28					D 28				
M 29					M 29					S 29					M 29					V 29					D 29				
J 30					J 30					D 30					M 30					L 30					J 30				
V 31					V 31					L 31					M 31					V 31					D 31				

# Modifications réglementaires

## Coupe du District Albert Bauvineau

### **Article 5.1. – Mise en place d'une séance de tirs au but systématiquement en cas de score de parité même en première phase sous forme de groupes.**

Rédaction actuelle	Nouvelle rédaction
<p><b>5.1 Système de l'épreuve</b></p> <p>2. En principe, la Coupe du District «Albert Bauvineau» se dispute dans les conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Sont exemptes des premiers tours, les équipes qualifiées en Coupe de France.</li> <li>Sont exemptes des premiers tours, les équipes qualifiées en Coupe des Pays de la Loire Seniors Masculins</li> <li>Une première phase sous forme de groupes suivant les modalités précisées chaque saison par la Commission d'Organisation, étant précisé que les équipes encore qualifiées en Coupe de France et/ou Coupes des Pays de la Loire Seniors Masculins sont exemptées. La Composition des groupes est du seul ressort de la Commission d'Organisation. Ces décisions sont insusceptibles d'appel.</li> <li>A partir des 32es de finale, une équipe qualifiée dans l'une des deux compétitions précitées aux points a), ou b) ne pourra participer à la suite de la compétition.</li> <li>En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, les équipes en présence seront départagées directement par l'épreuve des coups de pied au but exécutés dans les conditions réglementaires. <u>Aucune prolongation ne sera disputée.</u></li> <li>Il en sera de même pour la finale qui se jouera en principe sur terrain neutre.</li> </ol>	<p><b>5.1 Système de l'épreuve</b></p> <p>2. En principe, la Coupe du District «Albert Bauvineau» se dispute dans les conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Sont exemptes des premiers tours, les équipes qualifiées en Coupe de France.</li> <li>Sont exemptes des premiers tours, les équipes qualifiées en Coupe des Pays de la Loire Seniors Masculins</li> <li>Une première phase sous forme de groupes suivant les modalités précisées chaque saison par la Commission d'Organisation, étant précisé que les équipes encore qualifiées en Coupe de France et/ou Coupes des Pays de la Loire Seniors Masculins sont exemptées. La Composition des groupes est du seul ressort de la Commission d'Organisation. Ces décisions sont insusceptibles d'appel.</li> <li>A partir des 32es de finale, une équipe qualifiée dans l'une des deux compétitions précitées aux points a), ou b) ne pourra participer à la suite de la compétition.</li> <li>En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire <b>y compris en première phase sous forme de groupes</b>, les équipes en présence seront départagées directement par l'épreuve des coups de pied au but exécutés dans les conditions réglementaires. <u>Aucune prolongation ne sera disputée.</u></li> <li>Il en sera de même pour la finale qui se jouera en principe sur terrain neutre.</li> </ol>

### **Article 5.2.I.e. – Suppression du forfait général systématique avec l'actualisation de la règle de départage et annulation des résultats en cas de trois forfaits**

Rédaction actuelle	Nouvelle rédaction
<p>e) En cas de compétition organisée sous la forme de groupes au sein de laquelle un maximum de 3 rencontres par équipe est disputée, tout forfait de match lors d'une rencontre entraîne le forfait général de cette équipe lors de cette phase de groupe et l'annulation des résultats des matchs déjà disputés.</p>	<p>a) En cas de compétition organisée sous la forme de groupes au sein de laquelle un maximum de 3 rencontres par équipe est disputée, <b>tout équipe enregistrant trois forfaits sera déclaré forfait général et l'ensemble des résultats sera annulé.</b></p>

## Article 5.2.f. et g. – Uniformation des règles de départage dans les différentes coupes départementales avec une première phase sous forme de groupes.

Rédaction actuelle	Nouvelle rédaction
<p>Règles de classement des équipes occupant le même rang dans un même groupe :</p> <p>Lorsque dans un même groupe plusieurs équipes seront classées à égalité, il sera procédé de la manière suivante pour les départager :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Priorité sera donnée à une équipe 1 sur une équipe 2 ou équipe 3, à une équipe 2 sur une équipe 3 ou 4, sous réserve d'évoluer dans la même division etc...</li> <li>2. Si l'égalité subsiste, il sera établi un classement particulier suivant les points obtenus au cours des matchs disputés entre elles par les équipes à égalité.</li> <li>3. Si l'égalité subsiste, la différence de buts marqués et encaissés au cours des rencontres disputées entre ces équipes les départagera.</li> <li>4. Si l'égalité subsiste toujours, il sera tenu compte de la différence des buts marqués et encaissés par ces équipes dans la poule de classement.</li> <li>5. Si l'égalité subsiste toujours entre deux équipes, l'équipe vainqueur lors de la séance de tirs au but entre ces équipes les départagera.</li> <li>6. Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte de la meilleure attaque dans la poule de classement.</li> <li>7. Si l'égalité subsiste toujours, priorité sera donnée à l'équipe hiérarchiquement inférieure.</li> <li>8. Si l'égalité subsiste toujours, un tirage au sort départage les équipes.</li> </ol> <p>g) En cas de qualification de meilleur deuxième, les règles de classement des équipes participant à des groupes différents sont établies de la façon suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Classement des équipes en fonction du nombre de points acquis par chacune d'elles dans leur groupe comportant le même nombre de participants. Si ce n'est pas le cas, un ratio est effectué : quotient des points acquis par le nombre effectivement joués par l'équipe dans le championnat concerné.</li> <li>2. Priorité sera donnée à une équipe 1 sur une équipe 2 ou équipe 3, à une équipe 2 sur une équipe 3 ou 4, etc...</li> <li>3. Si l'égalité subsiste, classement en fonction de la différence de buts de chaque équipe concernée acquis dans la poule géographique (quotient de la différence de buts si leur groupe ne comprend pas le même nombre de participants)</li> <li>4. Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte de la meilleure attaque dans la poule de classement (quotient de la meilleure attaque si leur groupe ne comprend pas le même nombre de</li> </ol>	<p>Règles de classement des équipes occupant le même rang dans un même groupe :</p> <p>Lorsque dans un même groupe plusieurs équipes seront classées à égalité, il sera procédé de la manière suivante pour les départager :</p> <p><del>1. Priorité sera donnée à une équipe 1 sur une équipe 2 ou équipe 3, à une équipe 2 sur une équipe 3 ou 4, sous réserve d'évoluer dans la même division etc...</del></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Priorité sera donnée, après avoir établi le classement particulier, à l'équipe qui aura obtenu le plus de points au cours des matchs disputés entre elles par les équipes à égalité de points dans le classement général.</b></li> <li>2. Si l'égalité subsiste, la différence de buts marqués et encaissés au cours des rencontres disputées entre ces équipes les départagera.</li> <li>3. a) Si l'égalité subsiste toujours entre deux équipes, l'équipe vainqueur lors de la séance de tirs au but entre ces équipes les départagera.</li> <li><b>b) Si l'égalité subsiste entre trois équipes ou plus, l'équipe ayant remporté le plus de séance de tirs au but entre ces équipes les départagera.</b></li> <li>4. Si l'égalité subsiste toujours, il sera tenu compte de la différence des buts marqués et encaissés par ces équipes dans la poule de classement.</li> <li>5. Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte de la meilleure attaque dans la poule de classement.</li> <li>6. Si l'égalité subsiste toujours, priorité sera donnée à l'équipe hiérarchiquement inférieure.</li> <li>7. Si l'égalité subsiste toujours, un tirage au sort départage les équipes.</li> </ol> <p>g) En cas de qualification de meilleur deuxième, les règles de classement des équipes participant à des groupes différents sont établies de la façon suivante:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Classement des équipes en fonction du nombre de points acquis par chacune d'elles dans leur groupe comportant le même nombre de participants. Si ce n'est pas le cas, un ratio est effectué : quotient des points acquis par le nombre effectivement joués par l'équipe dans le championnat concerné.</li> <li><del>2. Priorité sera donnée à une équipe 1 sur une équipe 2 ou équipe 3, à une équipe 2 sur une équipe 3 ou 4, etc...</del></li> <li>2. Si l'égalité subsiste, classement en fonction de la différence de buts de chaque équipe concernée acquis dans la poule géographique (quotient de la différence de buts si leur groupe ne comprend pas le même nombre de participants)</li> <li>3. Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte de la meilleure attaque dans la poule de classement (quotient de la meilleure attaque si leur groupe ne</li> </ol>

<p>participants)</p> <p>5. Si l'égalité subsiste toujours, priorité sera donnée à l'équipe hiérarchiquement inférieure.</p> <p>6. Si l'égalité subsiste toujours, un tirage au sort départage les équipes.</p>	<p>comprend pas le même nombre de participants)</p> <p>4. Si l'égalité subsiste toujours, priorité sera donnée à l'équipe hiérarchiquement inférieure.</p> <p>5. Si l'égalité subsiste toujours, un tirage au sort départage les équipes.</p>
--	---

**Article 6. – Compléter le rappel à l'article 167 des règlements généraux comme cela est fait pour d'autres points**

<b>Rédaction actuelle</b>	<b>Nouvelle rédaction</b>
<p><b>ARTICLE 6 – DEROULEMENT DES RENCONTRES</b></p> <p><b><u>6.1 Qualification et participation</u></b></p> <p>Les conditions de participation à la Coupe du District «Albert Bauvineau» sont celles qui régissent l'équipe seniors engagée dans cette compétition, dans son championnat. Toutefois :</p> <p>- le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.</p>	<p><b>ARTICLE 6 – DEROULEMENT DES RENCONTRES</b></p> <p><b><u>6.1 Qualification et participation</u></b></p> <p>Les conditions de participation au Challenge du District «Albert Charneau» sont celles qui régissent l'équipe seniors engagée dans cette compétition, dans son championnat. Toutefois :</p> <p><b>- les dispositions de l'article 167 des Règlements Généraux relatifs aux restrictions de participation en équipes inférieures s'appliquent</b></p> <p>- le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.</p>



# Modifications réglementaires

## Challenge du District Albert Charneau

### **Article 5.1. – Mise en place d'une séance de tirs au but systématiquement en cas de score de parité même en première phase sous forme de groupes.**

Rédaction actuelle	Nouvelle rédaction
<p><b>5.1 Système de l'épreuve</b></p> <p>3. En principe, la Coupe du District «Albert Bauvineau» se dispute dans les conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Sont exemptes des premiers tours, les équipes qualifiées en Coupe de France.</li> <li>Sont exemptes des premiers tours, les équipes qualifiées en Coupe des Pays de la Loire Seniors Masculins</li> <li>Une première phase sous forme de groupes suivant les modalités précisées chaque saison par la Commission d'Organisation, étant précisé que les équipes encore qualifiées en Coupe de France et/ou Coupes des Pays de la Loire Seniors Masculins sont exemptées. La Composition des groupes est du seul ressort de la Commission d'Organisation. Ces décisions sont insusceptibles d'appel.</li> <li>A partir des 32es de finale, une équipe qualifiée dans l'une des deux compétitions précitées aux points a), ou b) ne pourra participer à la suite de la compétition.</li> <li>En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, les équipes en présence seront départagées directement par l'épreuve des coups de pied au but exécutés dans les conditions réglementaires. <u>Aucune prolongation ne sera disputée.</u></li> <li>Il en sera de même pour la finale qui se jouera en principe sur terrain neutre.</li> </ol>	<p><b>5.1 Système de l'épreuve</b></p> <p>3. En principe, la Coupe du District «Albert Bauvineau» se dispute dans les conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Sont exemptes des premiers tours, les équipes qualifiées en Coupe de France.</li> <li>Sont exemptes des premiers tours, les équipes qualifiées en Coupe des Pays de la Loire Seniors Masculins</li> <li>Une première phase sous forme de groupes suivant les modalités précisées chaque saison par la Commission d'Organisation, étant précisé que les équipes encore qualifiées en Coupe de France et/ou Coupes des Pays de la Loire Seniors Masculins sont exemptées. La Composition des groupes est du seul ressort de la Commission d'Organisation. Ces décisions sont insusceptibles d'appel.</li> <li>A partir des 32es de finale, une équipe qualifiée dans l'une des deux compétitions précitées aux points a), ou b) ne pourra participer à la suite de la compétition.</li> <li>En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire <b>y compris en première phase sous forme de groupes</b>, les équipes en présence seront départagées directement par l'épreuve des coups de pied au but exécutés dans les conditions réglementaires. <u>Aucune prolongation ne sera disputée.</u></li> <li>Il en sera de même pour la finale qui se jouera en principe sur terrain neutre.</li> </ol>

### **Article 5.2.I.e. – Suppression du forfait général systématique avec l'actualisation de la règle de départage et annulation des résultats en cas de trois forfaits**

Rédaction actuelle	Nouvelle rédaction
<p>f) En cas de compétition organisée sous la forme de groupes au sein de laquelle un maximum de 3 rencontres par équipe est disputée, tout forfait de match lors d'une rencontre entraîne le forfait général de cette équipe lors de cette phase de groupe et l'annulation des résultats des matchs déjà disputés.</p>	<p>b) En cas de compétition organisée sous la forme de groupes au sein de laquelle un maximum de 3 rencontres par équipe est disputée, <b>tout équipe enregistrant deux forfaits sera déclaré forfait général et l'ensemble des résultats sera annulé.</b></p>

## Article 5.2.f. et g. – Uniformation des règles de départage dans les différentes coupes départementales avec une première phase sous forme de groupes.

Rédaction actuelle	Nouvelle rédaction
<p>Règles de classement des équipes occupant le même rang dans un même groupe :</p> <p>Lorsque dans un même groupe plusieurs équipes seront classées à égalité, il sera procédé de la manière suivante pour les départager :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Priorité sera donnée à une équipe 1 sur une équipe 2 ou équipe 3, à une équipe 2 sur une équipe 3 ou 4, sous réserve d'évoluer dans la même division etc...</li> <li>2. Si l'égalité subsiste, il sera établi un classement particulier suivant les points obtenus au cours des matchs disputés entre elles par les équipes à égalité.</li> <li>3. Si l'égalité subsiste, la différence de buts marqués et encaissés au cours des rencontres disputées entre ces équipes les départagera.</li> <li>4. Si l'égalité subsiste toujours, il sera tenu compte de la différence des buts marqués et encaissés par ces équipes dans la poule de classement.</li> <li>5. Si l'égalité subsiste toujours entre deux équipes, l'équipe vainqueur lors de la séance de tirs au but entre ces équipes les départagera.</li> <li>6. Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte de la meilleure attaque dans la poule de classement.</li> <li>7. Si l'égalité subsiste toujours, priorité sera donnée à l'équipe hiérarchiquement inférieure.</li> <li>8. Si l'égalité subsiste toujours, un tirage au sort départage les équipes.</li> </ol> <p>h) En cas de qualification de meilleur deuxième, les règles de classement des équipes participant à des groupes différents sont établies de la façon suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Classement des équipes en fonction du nombre de points acquis par chacune d'elles dans leur groupe comportant le même nombre de participants. Si ce n'est pas le cas, un ratio est effectué : quotient des points acquis par le nombre effectivement joués par l'équipe dans le championnat concerné.</li> <li>2. Priorité sera donnée à une équipe 1 sur une équipe 2 ou équipe 3, à une équipe 2 sur une équipe 3 ou 4, etc...</li> <li>3. Si l'égalité subsiste, classement en fonction de la différence de buts de chaque équipe concernée acquis dans la poule géographique (quotient de la différence de buts si leur groupe ne comprend pas le même nombre de participants)</li> <li>4. Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte de la meilleure attaque dans la poule de classement (quotient de la meilleure attaque si leur groupe ne comprend pas le même nombre de</li> </ol>	<p>Règles de classement des équipes occupant le même rang dans un même groupe :</p> <p>Lorsque dans un même groupe plusieurs équipes seront classées à égalité, il sera procédé de la manière suivante pour les départager :</p> <p><del>1. Priorité sera donnée à une équipe 1 sur une équipe 2 ou équipe 3, à une équipe 2 sur une équipe 3 ou 4, sous réserve d'évoluer dans la même division etc...</del></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Priorité sera donnée, après avoir établi le classement particulier, à l'équipe qui aura obtenu le plus de points au cours des matchs disputés entre elles par les équipes à égalité de points dans le classement général.</b></li> <li>2. Si l'égalité subsiste, la différence de buts marqués et encaissés au cours des rencontres disputées entre ces équipes les départagera.</li> <li>3. a) Si l'égalité subsiste toujours entre deux équipes, l'équipe vainqueur lors de la séance de tirs au but entre ces équipes les départagera.</li> <li><b>b) Si l'égalité subsiste entre trois équipes ou plus, l'équipe ayant remporté le plus de séance de tirs au but entre ces équipes les départagera.</b></li> <li>4. Si l'égalité subsiste toujours, il sera tenu compte de la différence des buts marqués et encaissés par ces équipes dans la poule de classement.</li> <li>5. Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte de la meilleure attaque dans la poule de classement.</li> <li>6. Si l'égalité subsiste toujours, priorité sera donnée à l'équipe hiérarchiquement inférieure.</li> <li>7. Si l'égalité subsiste toujours, un tirage au sort départage les équipes.</li> </ol> <p>h) En cas de qualification de meilleur deuxième, les règles de classement des équipes participant à des groupes différents sont établies de la façon suivante:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Classement des équipes en fonction du nombre de points acquis par chacune d'elles dans leur groupe comportant le même nombre de participants. Si ce n'est pas le cas, un ratio est effectué : quotient des points acquis par le nombre effectivement joués par l'équipe dans le championnat concerné.</li> <li><del>2. Priorité sera donnée à une équipe 1 sur une équipe 2 ou équipe 3, à une équipe 2 sur une équipe 3 ou 4, etc...</del></li> <li>2. Si l'égalité subsiste, classement en fonction de la différence de buts de chaque équipe concernée acquis dans la poule géographique (quotient de la différence de buts si leur groupe ne comprend pas le même nombre de participants)</li> <li>3. Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte de la meilleure attaque dans la poule de classement (quotient de la meilleure attaque si leur groupe ne</li> </ol>

<p>participants)</p> <p>5. Si l'égalité subsiste toujours, priorité sera donnée à l'équipe hiérarchiquement inférieure.</p> <p>6. Si l'égalité subsiste toujours, un tirage au sort départage les équipes.</p>	<p>comprend pas le même nombre de participants)</p> <p>4. Si l'égalité subsiste toujours, priorité sera donnée à l'équipe hiérarchiquement inférieure.</p> <p>5. Si l'égalité subsiste toujours, un tirage au sort départage les équipes.</p>
--	---

**Article 6. – Compléter le rappel à l'article 167 des règlements généraux comme cela est fait pour d'autres points**

<b>Rédaction actuelle</b>	<b>Nouvelle rédaction</b>
<p><b>ARTICLE 6 – DEROULEMENT DES RENCONTRES</b></p> <p><b><u>6.1 Qualification et participation</u></b></p> <p>Les conditions de participation au Challenge du District «Albert Charneau» sont celles qui régissent l'équipe seniors engagée dans cette compétition, dans son championnat. Toutefois :</p> <p>- le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.</p>	<p><b>ARTICLE 6 – DEROULEMENT DES RENCONTRES</b></p> <p><b><u>6.1 Qualification et participation</u></b></p> <p>Les conditions de participation au Challenge du District «Albert Charneau» sont celles qui régissent l'équipe seniors engagée dans cette compétition, dans son championnat. Toutefois :</p> <p><b>- les dispositions de l'article 167 des Règlements Généraux relatifs aux restrictions de participation en équipes inférieures s'appliquent</b></p> <p>- le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.</p>

**Les mêmes dispositions règlementaires sont adoptées pour les règlements des Coupe U15 Intersport et U18 Jean Olivier.**



# Modifications règlementaires

## Compétitions U18 Féminines

**Article 23. Autoriser en U18F, le nombre de joueuses U15F à 3 par équipe sur la feuille de match afin d'avoir une transition possible entre équipes U15F et U18F.**

Rédaction actuelle	Nouvelle rédaction
<p><b>B. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b></p> <p><b>1. Catégories d'âge :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le Championnat U18F<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Il est ouvert à tous les joueuses détenteurs d'une licence U18F, U17F.</li><li>➤ Il est ouvert à la catégorie U16F à condition d'y être autorisé médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements généraux de la F.F.F.</li></ul></li> <li>• Le Championnat U15F<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Il est ouvert à tous les joueuses détenteurs d'une licence U15F, U14F.</li></ul>Il est ouvert à la catégorie U13F à condition d'y être autorisé médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements généraux de la F.F.F., et dans la limite de 3 inscrits sur la feuille de match.</li></ul>	<p><b>B. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b></p> <p><b>1. Catégories d'âge :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le Championnat U18F<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Il est ouvert à tous les joueuses détenteurs d'une licence U18F, U17F, U16F.</li></ul><p><b>Les joueuses licenciées U15 F peuvent également participer à condition d'y être autorisées médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF et dans la limite de 3 joueuses par équipe sur la feuille de match. Les joueuses U14 et U19 ne sont pas autorisées à participer.</b></p></li> <li>• Le Championnat U15F<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Il est ouvert à tous les joueuses détenteurs d'une licence U15F, U14F.</li></ul><p><b>Les joueuses licenciées U13 F peuvent également participer à condition d'y être autorisées médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF et dans la limite de 3 joueuses par équipe sur la feuille de match. Les joueuses U12F et U16F ne sont pas autorisées à participer.</b></p></li></ul>

**ENGAGEMENTS COMPÉTITIONS DU DISTRICT  
DE FOOTBALL DE LOIRE-ATLANTIQUE - SAISON 2022/2023**

**JUIN 2022**

Les pré-engagements sont à valider et les engagements sont à saisir sur Footclubs avant la date de clôture indiquée

Nom de compétition	Type de compétition	Montant total engagement	Précisions
<b>Seniors masculins</b>			
Championnats D1 - D2	Championnat	170,00 €	En fonction des classements officiels et des tableaux montées/descentes
Championnats D3 - D4	Championnat	150,00 €	
Championnat D5	Championnat	130,00 €	
Coupe du District "Albert Bauvineau"	Coupe	70,00 €	
Challenge du District "Albert Charneau"	Coupe	70,00 €	
<b>Jeunes masculins</b>			
<b>Clôture le 15 juillet 2022</b>			
U18 - U17 - U16 - U15 - U14	Championnat	50,00 €	Candidature libre. Choix définitif par la commission en fonction du classement général jeune:
Coupe U18 "Jean Olivier"	Coupe	35,00 €	Toute équipe engagée en championnat départemental U18, U17 ou U16
Coupe U15 - INTERSPORT	Coupe	35,00 €	Toute équipe engagée en championnat départemental U15 ou U14
<b>Pré-Compétitions masculins</b>			
<b>Clôture le 28 août 2022</b>			
U13 Élite	Championnat	35,00 €	Validation de la participation suivant respect du cahier des charges
U13 Critérium	Championnat	35,00 €	Engagements en fonction du niveau de votre équipe
Challenges U13/Festival Foot U13	Coupe	25,00 €	
U12 Critérium	Coupe	35,00 €	Engagements en fonction du niveau de votre équipe
Challenge U12	Coupe	25,00 €	
<b>Seniors Féminines</b>			
<b>Clôture le 15 juillet pour les D1 et D2 et 28 août 2022 D3 et D4</b>			
Championnats D1 à D4	Championnat	50,00 €	En fonction des classements officiels et des tableaux montées/descentes Senior F
Championnat Foot à 8	Championnat	40,00 €	
Coupe Féminine seniors	Coupe	30,00 €	Toute équipe en championnat départemental féminin en début de saison
<b>Jeunes féminines</b>			
<b>Clôture le 6 Septembre 2022</b>			
U18F	Championnat	40,00 €	Libre
Coupe U18 Féminine	Coupe	30,00 €	
U15F	Championnat	40,00 €	
Coupe U15 Féminine (à 8 et à 11)	Coupe	30,00 €	
U13F	Championnat	30,00 €	
Challenges/Festival Foot U13F	Coupe	25,00 €	
<b>Football d'animation (Attention : ouverture des engagements semaine 33)</b>			
<b>Clôture le 6 Septembre 2022</b>			
Rassemblement éducatif U11	Animation	15,00 €	Libre
Rassemblement U11 Féminin	Animation	15,00 €	
Foot 5 - Foot 3	Animation	-	
<b>Entreprise</b>			
<b>Clôture le 28 août 2022</b>			
Championnats du Lundi	Championnat	120,00 €	En fonction des classements officiels et des tableaux montées/descentes
Coupe du District de Foot Entreprise "Jean-Yves Nouvel"	Coupe	40,00 €	Toute équipe engagée en championnat foot entreprise
<b>Futsal masculin</b>			
<b>Clôture le 28 août 2022</b>			
Championnat Futsal	Championnat	60,00 €	
Coupe Futsal Masculin	Coupe	30,00 €	Toute équipe engagée en championnat départemental
<b>Futsal féminine</b>			
<b>Clôture le 28 août 2022</b>			
Seniors Futsal Féminine	Championnat	40,00 €	
Coupe Futsal Féminine	Coupe	30,00 €	Libre
<b>Loisir</b>			
<b>Clôture le 28 août 2022</b>			
Rencontres Loisir "compétitions"	Rencontres	40,00 €	
Rencontres Loisir "détente"	Rencontres	0,00 €	
Coupe Loisir	Coupe	40,00 €	Toute équipe engagée en championnat loisir
<b>Vétérans</b>			
<b>Clos</b>			
Rencontres Vétérans	Rencontres	30,00 €	
<b>Foot5</b>			
<b>A fixer</b>			
Coupe Foot5	Coupe	35,00 €	



# COMMISSIONS DEPARTEMENTALES



## Organisation des commissions

- Maintenir la lisibilité de la politique départementale à travers la structuration des commissions et la définition précise de leur périmètre d'activités
- Confier aux commissions toutes les réflexions à mener dans leurs thématiques de référence, en favorisant la transversalité
- Faire des commissions un relais de la politique départementale en termes de déploiement des programmes ou plans de développement (contribution à l'évaluation des contrats d'objectifs)
- Déployer le champ d'actions des commissions tout en assurant une représentation territoriale
- Favoriser la collaboration entre les commissions, les services administratif et technique et les élus
- Améliorer le processus d'évolutions réglementaires en associant tous les acteurs concernés.
- Rationnaliser les moyens financiers consacrés aux commissions

## Organisation des commissions

- Travailler avec des commissions structurantes répondant aux axes de développement de la FFF
- Poursuivre l'activité des commissions de gestion sportive chargées d'organiser les compétitions et développer des commissions chargées de structurer le football de demain
- Nommer des personnes investies et expertes des questions traitées, tout en conservant les principes d'éligibilité des membres : disponibilité-compétence-loyauté
- Désigner un élu référent du Comité/Bureau et un président de commission chargés de piloter ensemble (binôme) les travaux et de rendre compte au Comité de Direction
- Associer autant que de besoin les membres du Comité de Direction aux Commissions intervenant dans leurs domaines de compétences
- Travailler sous forme de groupes de travail (ou sections) au sein des commissions (par domaine de compétences: gestion des compétitions, développement, réglementation, promotion,...)



# COMMISSIONS STATUTAIRES



Comité de Direction 23 juin 2022



### Commission Surveillance Opérations Electorales

#### Missions principales

- Examiner les candidatures aux élections du Comité de Direction

*La décision de refus de candidature de la CDSOE n'est pas susceptible de recours interne puisqu'elle est prise en premier et dernier ressort (autrement dit, insusceptible d'appel devant les instances du football)*

*Ses décisions sont susceptibles de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes après saisie du CNOSF*

NOM	Prénom	Club	
JEANNETEAU	Gérard	Individuel	Président
BERNARD	Hubert	Individuel	
LESCOUZEC	Michel	Individuel	
ROGER	Daniel	Individuel	
VALIN	Michel	FC Nantes	

Secrétariat : Claudine Guerlais  
[cguerlais@foot44.fff.fr](mailto:cguerlais@foot44.fff.fr)

Fréquence  
1 à 2 fois par an (fonction du  
nombre d'AG électorale)

## Commission Médicale

Secrétariat : Isabelle Lecomte  
[ilecomte@foot44.fff.fr](mailto:ilecomte@foot44.fff.fr)

### Missions principales

- Mettre en place la politique fédérale médicale
- Gérer les dossiers médicaux des arbitres et des sur-classements
- Initier et suivre les campagnes d'information et de prévention (Gestes qui sauvent, addictions...)
- Encadrer les événements majeurs tels que Journée Educative SOYONS P.R.E.T.S...
- Appliquer le statut du Médecin Fédéral

Fréquence  
1 fois par an

NOM	Prénom	Club	
COUFFIN	Yvon	Individuel	Président
BERCEGEAY	Pascal	Individuel	
BLIN	Yannick	Individuel	
DAUTY	Marc	Individuel	
DRENO	Patrick	Individuel	
HAURAY	Philippe	Individuel	

### Commission des Arbitres

#### Missions principales

- Appliquer la politique de recrutement et de formation et de perfectionnement des arbitres en liaison avec le représentant élu des arbitres dans les différentes instances et les C.T.R.A. et C.T.D.A
- Assurer les désignations en lien avec le secrétariat dédié,
- Assurer les contrôles et observations,
- Veiller à l'application des lois du jeu,
- Statuer sur les réclamations relatives à l'application des lois du jeu au niveau départemental,
- Assurer la promotion, le recrutement et la fidélisation des arbitres
- Participer à la formation initiale des arbitres,
- Assurer la formation continue des arbitres,

## Commission des Arbitres

NOM	Prénom	Club		Fréquence
PIEDNOIR	Guillaume	ES Haute Goulaine	Co-Président	1 fois par mois
GUET	Patrice	AS Mésanger	Co-Président, membre du Comité	
AGASSE	Kévin	Savenay Malville Prinquiau FC	Ancien arbitre	
BLOINO	Olivier	St-Sébastien FC	Représentant des éducateurs	
CHEVALIER	Michaël	Individuel	Ancien arbitre	
GANTIER	Didier	Individuel	Ancien arbitre, représentant des arbitres au Comité	
JAMIN	Kévin	FC Nantes	Arbitre en activité	
LESCOUZEC	Jean-Luc	Nantes Don Bosco Football	Ancien arbitre	
LESCOUZEC	Michel	Individuel	Ancien arbitre	
ROUINSARD	Yohann	USSA Vertou	Arbitre en activité	
SERISIER	Armel	Individuel	Membre n'ayant jamais été arbitre	
SERISIER	Bernard	US Varades	Arbitre en activité	
TROUILLARD	Jean-Maurice	Individuel	Ancien arbitre	

### Commission des Arbitres – Lois du Jeu

Secrétariat : Isabelle Lecomte  
[ilecomte@foot44.fff.fr](mailto:ilecomte@foot44.fff.fr)

### Missions principales

- Veiller à l'application des lois du jeu,
- Statuer sur les réclamations relatives à l'application des lois du jeu au niveau départemental,

Fréquence  
Fonction du nombre de  
dossiers  
(moyenne des dernières  
saisons : 3 fois par an)

NOM	Prénom	Club	
LESCOUEZEC	Jean-Luc	Nantes Don Bosco Football	Responsable
GICQUEL	Richard	Individuel	
GOGUILLON	Lionel	Individuel	
LESCOUEZEC	Michel	Individuel	
SEIGNE	Jean-Robert	Individuel	

## Equipe Technique Départementale en Arbitrage

Secrétariat : Isabelle Lecomte  
[ilecomte@foot44.fff.fr](mailto:ilecomte@foot44.fff.fr)

### Missions principales

- Appliquer la politique de recrutement et de formation et de perfectionnement des arbitres en liaison avec le représentant élu des arbitres dans les différentes instances et les C.T.R.A. et C.T.D.A

Fréquence  
2 à 3 fois par mois

NOM	Prénom	Club	
PIEDNOIR	Guillaume	ES Haute Goulaine	
AGASSE	Kévin	Savenay Malville Prinquiau FC	
BERTHELOT	Quentin	Nantes Métropole Futsal	
CANONNET	Thomas	FC Entente du Vignoble	
CHEVALIER	Michaël	Individuel	
CISSE	Adama	La St Pierre Nantes	
DUBREIL	Clémentine	St Sébastien FC	
EL KOURI	Pierre-Alexandre	UF St Herblain	
FLACHOT	Louis	Orvault RC	
FOREST	Charlotte	Pornic Foot	
GARNIER	Kévin	AS Sud Loire	
GICQUEL	Richard	Individuel	
GUILON	Melvyn	ASR Machecoul	

## Equipe Technique Départementale en Arbitrage

NOM	Prénom	Club	
JAMIN	Kévin	FC Nantes	
MINIER	Thomas	Voltigeurs Châteaubriant	
PRAUD NKOULOU	Miya	USSA Vertou	entrante
PRUD'HOMME	Benjamin	AC Basse Goulaine	
RENODAU	Jean-Luc	St Sébastien FC	
SEILLER	Valentin	ES Blain	entrant
SIMONNEAUX	Victor	AOS Pont-Château	
TABORE	Nicolas	Individuel	

## Commission des Arbitres – OBSERVATEURS

Secrétariat : Isabelle Lecomte  
[ilecomte@foot44.fff.fr](mailto:ilecomte@foot44.fff.fr)

Fréquence  
2 à 3 fois par an

### Missions principales

- Observer et évaluer les arbitres en lien avec la CDA afin d'élaborer les classements en fin de saison

NOM	Prénom	Club	
ABIDJI	Carl	AS Sautron	
BERTHELOT	Gilles	Individuel	
BERTHELOT	Quentin	Nantes Métropole Futsal	
BONNIN	Rodolphe	St Nazaire AF	
BRAUD	Grégory	AC Chapelain	entrant
CADOUX	Ludovic	Elan Sorinières Football	entrant
CHANTEUX	Gaël	AC Chapelain	entrant
COISLIER	Régis	Individuel	
DAVID	Alain	Individuel	
GARNIER	Kévin	AS Sud Loire Geneston	
GRANDIERE	Mathieu	AS Ruffigné	entrant
GOURET	Arnaud	AS Guillaumoises	entrant
GUIDEZ	Laurent	AS Sautron	entrant

## Commission des Arbitres - OBSERVATEURS

NOM	Prénom	Club	
LEGLISE	Mathieu	JA St Mars du Désert	
LEVEQUE	Yvonnick	USJA Carquefou	
MAHE	Franck	Elan Sorinières	
MARION	Sébastien	AL Châteaubriant	
MESSE	Emmanuel	St Julien Divatte FC	
MOUALHI	Illiès	JA St Mars du Désert	
MUSSET	François	Individuel	
OLIVIER	Jean-Pierre	ES Pornichet	
OLLIVIER	Sylvain	FC Retz	
PLANTIVE	Jean	Individuel	
RENODAU	Jean-Luc	St Sébastien FC	
RODO	Nicolas	Donges FC	
RONDINEAU	Pierre-Laurent	Pornic Foot	



# COMMISSIONS Disciplinaires & Règlementaires



Comité de Direction 23 juin 2022



## Commission Discipline

### Missions principales

- Examiner et traiter les dossiers à caractère disciplinaire

*Ses décisions disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale ou Régionale d'Appel « Disciplinaire »*

NOM	Prénom	Club	
JEANNETEAU	Gérard	Individuel	Président
BOTHUA	Jean-Michel	Nantes Sud 98	
BOUILLANT	Jean-Pierre	Individuel	
MARTINEZ	Jean	Individuel	
REGENT	Pascal	Individuel	
SERISIER	Armel	Individuel	Représentant CDA
<b>Instructeurs</b>			
CADIET	Jean-Yves	Individuel	
VALIN	Michel	FC Nantes	

Secrétariat : Françoise Pichon  
[fpichon@foot44.fff.fr](mailto:fpichon@foot44.fff.fr)

Fréquence  
 1 à 2 fois par semaine

## Commission d'Appel

### Missions principales

- Examiner et traiter les dossiers d'appel provenant des décisions en premier ressort des commissions départementales  
*Ses décisions règlementaires sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel règlementaire*  
*Ses décisions disciplinaires sont susceptibles de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes après saisie du CNOSF*

NOM	Prénom	Club	
GUET	Patrice	AS Mésanger	Président *£
AUTIN	Evelyne	Alerte de Méan	Vice-Présidente Appel Règlementaire £
BOUTIN	Patrice	ES Haute Goulaine	Configuration Règlementaire £
BRIDJI	Marouf	St-Herblain OC	Configuration Règlementaire
CADIET	Jean-Yves	Individuel	Configuration Règlementaire
SERISIER	Armel	Individuel	Configuration Règlementaire
PILET	Dominique	ASR Machecoul	Vice-Président Appel Disciplinaire*£
BERNARD	Hubert	Individuel	Configuration Disciplinaire
DURAND	Jean-Marie	ES Dresny Plessé	Configuration Disciplinaire
HAURAY	Philippe	Individuel	Configuration Disciplinaire
HERRIAU	Mickaël	AC Chapelain	Configuration Disciplinaire
LESCOUEZEC	Jean-Luc	Nantes Don Bosco	Configuration Disciplinaire – représentant CDA

Secrétariat : Sébastien Duret  
[sduret@foot44.fff.fr](mailto:sduret@foot44.fff.fr)

\*membre des deux configurations  
 £ membre du Comité de Direction

Fréquence  
 Fonction du nombre de  
 dossiers  
 (moyenne des dernières  
 saisons : 5 fois par an)

## Commission Sportive & Règlementaire

Secrétariat : Isabelle Loreau  
[iloreau@foot44.fff.fr](mailto:iloreau@foot44.fff.fr)

### Missions principales

- Examiner et traiter des contestations visant la qualification et la participation des joueurs ainsi que l'application des Statuts et Règlements pour ce qui concerne les compétitions ou rassemblements départementaux (hors réserve technique)
- Appliquer des règlements généraux en vigueur

*Ses décisions règlementaires sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel « Règlementaire »*

NOM	Prénom	Club	
LE GLEDIC	Georges	FC de Brière	Président
BOUILLANT	Jean-Pierre	Individuel	
CHAPELET	Alain	FC Gétigné Boussay	
DROUET	Fabrice	ES Notre Dame des Landes	
GANTIER	Didier	Individuel	
LE VIOL	Alain	US Thouaré	
SERISIER	Armel	Individuel	

Fréquence  
2 à 3 fois par mois

## Corps des délégués

### Missions principales

- Désignation et accompagnement des délégués départementaux
- Veiller à l'application des Règlements lors des compétitions officielles
- Accompagner les clubs dans le bon déroulement des rencontres

Secrétariat : Isabelle Loreau  
[iloreau@foot44.fff.fr](mailto:iloreau@foot44.fff.fr)

Fréquence  
 1 à 2 fois par an

NOM	Prénom	Club	
PESLIER	Jérôme	Individuel	Référent
BERNARD	Hubert	Individuel	
CHAPELET	Alain	FC Gétigné Boussay	
DENIS	Sylvain	Individuel	
DROUET	Fabrice	ES Notre Dame des Landes	
HALGAND	William	AS Guillaumoises	
LESCOUEZEC	Michel	Individuel	
LOIRAT	Bernard	Arche FC	
PEREZ	Olivier	ASR Machecoul	
ROBERT	Jean-Luc	AS Ouvr. Nantes	
SERISIER	Armel	Individuel	
TANNEAU	Erwan	AS Guillaumoises	entrant

**Commission Statut de l'Arbitrage****Missions principales**

- Statuer sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club ou de statut dans les conditions fixées au Statut de l'Arbitrage,
- Vérifier si les arbitres ont satisfait aux obligations leur permettant de couvrir leur club,
- Apprécier la situation des clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District au regard du Statut et de leur infliger les sanctions prévues

NOM	Prénom	Club	
GUET	Patrice	AS Mésanger	Président
AUTIN	Evelyne	Alerte de Méan	
CHANTEUX	Gaël	AC Chapelain	
CHAPELET	Alain	FC Gétigné Boussay	
DURAND	Jean Marie	ES Dresny Plessé	
GANTIER	Didier	Individuel	
SERISIER	Bernard	US Varades	

Secrétariat : Sébastien Duret  
[sduret@foot44.fff.fr](mailto:sduret@foot44.fff.fr)

Fréquence  
3 à 4 fois par an

### Commission des Terrains et Installations Sportives

#### Missions principales

- Relayer pour la Commission Régionale des Terrains et Infrastructures Sportives
- Fournir aux clubs affiliés et aux propriétaires des terrains les indications et les conseils utiles pour l'amélioration des terrains et installations,
- Examiner et formuler un avis sur les dossiers de demandes d'homologation de terrains,
- Etablir la classification des terrains non homologués,
- Contrôler, avant le début des championnats, les terrains utilisés par les clubs accédant dans une division régionale,
- Communiquer aux Commissions ad hoc tous les renseignements sur l'évolution des terrains pour leur permettre de mener à bien leur mission.
- Contrôler les éclairages des terrains

### Commission des Terrains et Installations Sportives

Secrétariat : Claudine Guerlais  
[cguerlais@foot44.fff.fr](mailto:cguerlais@foot44.fff.fr)

NOM	Prénom	club	
JONCHERE	René	St Julien Divatte FC	Président
CHEVALIER	Yves	Individuel	
FONTENEAU	Robert	Individuel	
ALLAIRE	Alain	Individuel	entrant
BRETON	Pascal	US St Philbert	entrant

Fréquence  
1 fois par trimestre



# COMMISSIONS

# Organisationnelles



Comité de Direction 23 juin 2022



## Commission Gestion Compétitions Seniors Masculins

### Missions principales

#### ***Gestion sportive***

- Gérer les championnats départementaux seniors masculins libre, entreprise, loisirs et futsal (calendriers, classements)
- Gérer les Coupes et Challenges seniors masculins libre, entreprise, loisirs et futsal
- Examiner en premier ressort des litiges relevant des **questions d'organisation** des compétitions relevant de sa compétence
- Effectuer le respect des obligations de désignation et le contrôle de présence des éducateurs dans les championnats soumis à obligation par le Statut Régional des éducateurs et entraîneurs et appliquer les sanctions afférentes
- Veiller à l'application des règlements des compétitions
- Sanctionner le non-respect des règlements des compétitions
- Contrôler l'application des obligations réglementaires imposées par le niveau de compétition

*Ses décisions réglementaires sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel « Réglementaire »*

#### ***Déploiement des pratiques***

- Suivre et analyser les diverses compétitions départementales seniors masculines
- Participer à l'évolution des formats de compétitions
- Déployer et suivre les nouvelles pratiques seniors masculines (Coupe Foot5...)
- Suivre le déploiement de la pratique du foot loisir chez les adultes (seniors, vétérans)
- Suivre les évolutions des réglementations dédiées
- Piloter des actions évènementielles

### Commission Gestion Compétitions Seniors Masculins

Secrétariat : Isabelle Loreau  
[iloreau@foot44.fff.fr](mailto:iloreau@foot44.fff.fr)

Fréquence  
1 fois par mois

NOM	Prénom	club	
LE VIOL	Alain	US Thouaré	Président
BERTHELOT	Quentin	Nantes Métropole Futsal	
BOUILLANT	Jean Pierre	Individuel	
DENIS	Sylvain	Individuel	
JEANNETEAU	Gérard	Individuel	
LE GLEDIC	Georges	FC de Brière	
MONGOLD	Christian	Individuel	

## Commission Gestion Compétitions Jeunes Masculins

### Missions principales

#### ***Gestion sportive***

- Gérer les championnats départementaux jeunes U14 à U18 masculins (calendriers, classements)
- Gérer les Coupes et Challenges jeunes masculins
- Examiner en premier ressort des litiges relevant des **questions d'organisation** des compétitions relevant de sa compétence.
- Effectuer le respect des obligations de désignation et le contrôle de présence des éducateurs dans les championnats soumis à obligation par le Statut Régional des éducateurs et entraîneurs et appliquer les sanctions afférentes
- Veiller à l'application des règlements des compétitions
- Sanctionner le non-respect des règlements des compétitions
- Contrôler l'application des obligations réglementaires imposées par le niveau de compétition

*Ses décisions réglementaires sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel « Réglementaire »*

#### ***Déploiement des pratiques***

- Suivre l'évolution des compétitions départementales jeunes masculines
- Modéliser de la pratique de jeunes, suivre et analyser
- Suivre le déploiement de la pratique du foot loisir chez les adolescents (Foot5...)
- Suivre l'évolution des réglementations dédiées
- Piloter des actions évènementielles

### Commission Gestion Compétitions Jeunes Masculins

Secrétariat : Isabelle Loreau  
[iloreau@foot44.fff.fr](mailto:iloreau@foot44.fff.fr)

Fréquence  
1 fois par mois

NOM	Prénom	Club	
HERRIAU	Mickaël	AC Chapelain	Président
BERNARD	Hubert	Individuel	
LEPAROUX	Daniel	AC Chapelain	
MENARD	Nicolas	Landreau Loroux OSC	

## Commission Féminine

### Missions principales

#### ***Gestion sportive***

- Gérer les championnats départementaux féminins (calendriers, classements)
- Gérer les Coupes féminines
- Examiner en premier ressort des litiges relevant des **questions d'organisation** des compétitions relevant de sa compétence.
- Gérer et suivre les pratiques féminines en football d'animation et à effectif réduit (U6F à U13F)
- Participer aux rassemblements féminins et aux actions en lien avec la féminisation
- Effectuer le respect des obligations de désignation et le contrôle de présence des éducateurs dans les championnats soumis à obligation par le Statut Régional des éducateurs et entraîneurs et appliquer les sanctions afférentes
- Veiller à l'application des règlements des compétitions
- Sanctionner le non-respect des règlements des compétitions
- Contrôler l'application des obligations réglementaires imposées par le niveau de compétition

*Ses décisions réglementaires sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel « Réglementaire »*

#### ***Déploiement des pratiques***

- Suivre et analyser les diverses compétitions départementales féminines
- Participer à l'évolution des formats de compétitions
- Suivre le déploiement de la pratique féminine chez les adultes et les jeunes
- Suivre l'évolution des réglementations dédiées
- Piloter des actions promotionnelles et évènementielles

### Commission Féminine

Secrétariat : Isabelle Loreau  
[iloreau@foot44.fff.fr](mailto:iloreau@foot44.fff.fr)

Fréquence  
1 fois par mois

NOM	Prénom	Club	
ROGER	Daniel	Individuel	Président
BAUVINEAU	Laurent	Individuel	
CHARTEAU	Laëtitia	FC Bouaye	
DENIS	Sylvain	Individuel	
PARE	Laurence	UF St-Herblain	

## Commission Vétérans

### Missions principales

#### ***Gestion sportive***

- Gérer les rencontres départementales Vétérans
- Examiner en premier ressort des litiges relevant des **questions d'organisation** des compétitions relevant de sa compétence.

*Ses décisions règlementaires sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel « Règlementaire »*

#### ***Déploiement des pratiques***

- Participer à l'évolution des formats de compétitions
- Suivre le déploiement de la pratique chez les adultes vétérans
- Suivre l'évolution des réglementations dédiées

### Commission Vétérans

Secrétariat : Isabelle Loreau  
[iloreau@foot44.fff.fr](mailto:iloreau@foot44.fff.fr)

Fréquence  
4 fois par an

NOM	Prénom	Club	
BALLIAU	Alain	AS Ouvr. Nantes	Président
BOTHUA	Jean-Michel	Nantes Sud 98	
GROLLIER	Jean-Claude	Individuel	
LAGADEC	Rémi	AC St Brevin	
MOISON	Alain	Individuel	
ARTARIT	Freddy	AEPR Rezé	entrant
JOUANNO	Jean-René	JGE Sucé	entrant

## Commission Pré-Compétitions U13

### Missions principales

#### ***Gestion sportive***

- Organiser et suivre les pré-compétitions U12 et U13 masculins (calendriers, classements)
- Piloter l'organisation du Festival Football U13 M et F – Critérium U13 – Plateaux – Rassemblements éducatifs
- Piloter des journées nationales promotionnelles U12 et U13
- Examiner en premier ressort des litiges relevant des **questions d'organisation** des compétitions relevant de sa compétence.
- Effectuer le respect des obligations de désignation et le contrôle de présence des éducateurs dans les championnats soumis à obligation par le Statut Régional des éducateurs et entraîneurs et appliquer les sanctions afférentes
- Veiller à l'application des règlements des pré-compétitions
- Sanctionner le non-respect des règlements des pré-compétitions
- Contrôler l'application des obligations réglementaires imposées par le niveau de compétition

*Ses décisions règlementaires sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel « Règlementaire »*

#### ***Déploiement des pratiques***

- Analyser les différents schémas des pratiques proposées
- Modéliser la pratique des U12-U13 filles et garçons
- Suivre l'évolution des réglementations dédiées
- Suivre le déploiement du GIFE
- Suivre le déploiement du PEF

### Commission Pré-Compétitions U13M et U13F

NOM	Prénom	Club	
BRIAND	Jean-Luc	AOS Pont-Château	Président
JANNAULT	Jérémy	Landreau Loroux OSC	
VINET	Manuel	Couëron Chabossière FC	
DESMAS	Maxence	FC Chapelle des Marais	entrant

Secrétariat : Isabelle Perrette  
[iperrette@foot44.fff.fr](mailto:iperrette@foot44.fff.fr)

CTD DAP : Sébastien Cornuault  
[scornuault@foot44.fff.fr](mailto:scornuault@foot44.fff.fr)

Fréquence  
1 fois tous les 2 mois

## Commission Foot Effectif Réduit

### Missions principales

#### *Gestion sportive*

- Organiser le calendrier et le suivi des catégories U6/U7 - U8/U9 et U10/U11 dans le cadre du Guide Interactif du Football des Enfants
- Animer et organiser la pratique en lien avec l'équipe technique départementale
- Examiner en premier ressort des litiges relevant des **questions d'organisation** des compétitions relevant de sa compétence.
- Veiller à l'application des règlements
- Sanctionner le non-respect des règlements

#### *Déploiement des pratiques*

- Analyser les différents schémas des pratiques proposées
- Modéliser la pratique des U6/U7 et U8/U9
- Suivre les évolutions des réglementations dédiées
- Participer et animer des actions promotionnelles et évènementielles

## COMMISSION D'ORGANISATION DE PRATIQUES

Secrétariat : Isabelle Perrette  
[iperrette@foot44.fff.fr](mailto:iperrette@foot44.fff.fr)  
 CTD DAP : Thomas Régent  
[tregent@foot44.fff.fr](mailto:tregent@foot44.fff.fr)

### Commission Effectif Réduit U7-U9

NOM	Prénom	Club	
			Président à nommer
ADAM	Christophe	Amicale St-Lyphard	secteur A
ALLAIRE	Karim	US Varades	secteur D
ANNEAU	Aurélien	St Julien Divatte FC	secteur I
BOUCHER	Xavier	Individuel	secteur K
BRIAND	Jean-Luc	AOS Pontchâteau	secteur B
COQUET	Thomas	JGE Sucé	secteur E
DAVID	Mickaël	SC Avessac Fégréac	secteur C
			secteur J à pourvoir
GLOTAIN	Anthony	Couëron Chabossière FC	secteur F
HUTEAU	Benjamin	St Julien Divatte FC	secteur I
NUAUD	Justine	Elan Sorinières	secteur H
PARE	Laurence	UF St Herblain	Féminine U7F/U9F
			secteur G à pourvoir
SANTOS	Michel	AL Châteaubriant	Secteur C

Fréquence  
4 fois par an

Commission Effectif Réduit U11M et U11F

Secrétariat : Isabelle Perrette  
[iperrette@foot44.fff.fr](mailto:iperrette@foot44.fff.fr)

Fréquence  
4 fois par an

NOM	Prénom	Club	
BRIAND	Jean-Luc	AOS Pont-Château	Président
BAUD	Mickaël	AC Basse-Goulaine	Responsable
BOMME	Elise	St Julien Divatte FC	Féminine (U11F)
CAPRA	Bruno	Individuel	
MACOMBA	Alberto	SC Nantes	
MELUC	Lilian	Individuel	

## Commission des Pratiques Diversifiées

### Missions principales

#### ***Gestion sportive***

- Organiser, développer et animer les pratiques nouvelles et diversifiées en lien avec l'Equipe Technique Départementale : Foot5, Loisirs « Détente », Futnet, Futsal, Foot santé (Foot en marchant, Foot fitness...)
- Suivre la pratique loisir chez les adultes (seniors, vétérans, masculin ou féminin)
- Mettre en œuvre la politique fédérale de développement et d'accompagnement des pratiques nouvelles
- Veiller à l'application des règlements des compétitions
- Sanctionner le non-respect des règlements des compétitions

#### ***Déploiement des pratiques***

- Déployer et suivre les programmes de développement (Beach soccer, Futnet, Foot5, Fitfoot,...)
- Accompagner les clubs dans le développement de ces pratiques
- Suivre le déploiement de terrains et matériels spécifiques
- Suivre les évolutions dédiées
- Participer et animer des actions promotionnelles et évènementielles

## Commission des Pratiques diversifiées

NOM	Prénom	Club	
CHAPELET	Alain	FC Gétigné Boussay	Président
AUGER	Kyllian	USJA Carquefou	
BAUVINEAU	Laurent	Individuel	
BOULARD	Florian	Orvault Sport Football	
BRIAND	Jean-Luc	AOS Pont-Château	
GORAUD	Dominique	Nantes Sud 98	
GUITTET	Mathias	Etoile Nantaise Futsal	
JEANNETEAU	Gérard	Individuel	
JONQUARD	Guénola	JA Besné	
MACOMBA	Alberto	SC Nantes	
ONILLON	Julien	Nantes Métropole Futsal	
PILET	Dominique	ASR Machecoul	
RIOU	Emmanuel	ES Pornichet	
SAVINA	Guylaine	USJA Carquefou	

Fréquence  
2 à 3 fois par an

CTD DAP : Sébastien Cornuault  
[scornuault@foot44.fff.fr](mailto:scornuault@foot44.fff.fr)

Foot5 – Loisir détente :  
Thomas Régent  
[tregent@foot44.fff.fr](mailto:tregent@foot44.fff.fr)

Futnet : Karl Marchand  
[kmarchand@foot44.fff.fr](mailto:kmarchand@foot44.fff.fr)

Foot en marchant :  
Thomas Régent  
[tregent@foot44.fff.fr](mailto:tregent@foot44.fff.fr)  
Rudolph Blanchard  
[rblanchard@foot44.fff.fr](mailto:rblanchard@foot44.fff.fr)

Foot Fitness :  
Rudolph Blanchard  
[rblanchard@foot44.fff.fr](mailto:rblanchard@foot44.fff.fr)

Beach Soccer – Futsal  
Rudolph Blanchard  
[rblanchard@foot44.fff.fr](mailto:rblanchard@foot44.fff.fr)  
Thomas Régent  
[tregent@foot44.fff.fr](mailto:tregent@foot44.fff.fr)

## Commission Football Sport Adapté

### Missions principales

#### *Gestion sportive*

- Organiser, développer et animer des actions de football en lien avec le Sport Adapté
- Développer et animer des actions de football en lien avec le Sport Handicap

#### *Déploiement des pratiques*

- Déploiement et suivi des programmes de développement
- Suivre les évolutions des réglementations dédiées
- Participer et animer des actions promotionnelles et évènementielles

### Commission Football Sport Adapté

CTD DAP : Sébastien Cornuault  
[scornuault@foot44.fff.fr](mailto:scornuault@foot44.fff.fr)

Fréquence  
4 fois par an

NOM	Prénom	Club	
PILET	Dominique	ASR Machecoul	Président
CHALAK	Valérie	Individuel	
HAMON	Claude	Individuel	
POLO	Mickaël	US Bugallière Orvault	
SAVINA	Guylaine	USJA Carquefou	
VIAUD	Guillaume	FC Bouaye	
LESCOUZEC	Jean-Luc	Don Bosco Nantes	entrant



# COMMISSIONS de Structuration et Formation



Comité de Direction 23 juin 2022



### Commission Technique

#### Missions principales

- Concevoir, proposer et animer avec les CTD PPF et CTD DAP les orientations de la politique technique du District proposée au Comité de Direction
- Assurer l'accompagnement des actions techniques départementales en lien avec les CTD PPF et DAP
- Participer au développement et à l'Animation des pratiques

## Commission Technique

CTD PPF : Karl Marchand  
[kmarchand@foot44.fff.fr](mailto:kmarchand@foot44.fff.fr)

Fréquence  
3 fois par an

NOM	Prénom	Club	
BLOINO	Olivier	St Sébastien FC	Président
ADAM	Christophe	Amicale St-Lyphard	
BERTINO	Jean Louis	JA Besné	
BIZOLON	Sébastien	AOS Pont-Château	
BRIAND	Jean-Luc	AOS Pont-Château	
BUCHOUX	Ulrich	USSA Vertou	
DAVID	Pierre	St Aubin de Guérande	entrant
DERSOIR	Marc	Individuel	
EGRON	David	Saint-Sébastien FC	
FETIVEAU	Tanguy	FC Nantes	
GARAT	Yvon	AS Bruffière Defontaine	
GOUDE	Jean-Yves	SCNA Derval	
GUILLAUME	Jocelyn	Sympho Foot Treillières	
HUITRIC	Mathieu	FC la Montagne	
LABBE	Jérémy	FC Nantes	entrant
PLUCHON	Michel	US Guérinoise	
RICHARD	Gilles	St Julien Divatte FC	
RICOUL	Mathieu	FC Nantes	

1 représentant de  
la CDA à nommer

### Commission Label Jeunes et Féminins

CTD DAP : Rudolph Blanchard  
[rblanchard@foot44.fff.fr](mailto:rblanchard@foot44.fff.fr)

Fréquence  
6 fois par an

#### Missions principales

- Informer les clubs souhaitant prétendre à la labellisation (jeunes, féminins)
- Auditer et évaluer les clubs au regard du cahier des charges
- Soumettre le diagnostic des clubs à la Commission Régionale pour la délivrance du label
- Assurer le suivi des clubs labellisés

NOM	Prénom	Club	
BOUTIN	Patrice	ES Haute Goulaine	Président
BIZOLON	Sébastien	AOS Pont-Château	
BRIAND	Jean Luc	AOS Pont-Château	
CHAPELET	Alain	FC Gétigné Boussay	
GARAT	Yvon	AS Bruffière Defontaine	
LE GLEDIC	Georges	FC de Brière	
LE VIOL	Alain	US Thouaré	
SAVINA	Guylaine	USJA Carquefou	

## Commission Foot à l'École

CTD DAP : Sébastien Cornuault  
[scornuault@foot44.fff.fr](mailto:scornuault@foot44.fff.fr)

Fréquence  
 2 fois par an

### Missions principales

- Intervenir dans les écoles dans le cadre du Foot à l'École
- Animer et participer à des rassemblements de Football à l'école
- Accompagner des actions en lien avec l'UGSEL, l'UNSS, l'USEP

NOM	Prénom	Club	
PILET	Dominique	ASR Machecoul	Président
AUGER	Kyllian	USJA Carquefou	
BERTINO	Jean-Louis	JA Besné	
BOUCICAUD	Benoit	AS Grandchamp	
CHERALDINI	Manuel	AL Châteaubriant	
CHOBLET	Alexandre	Orvault Sport Football	
GASNIER	Colin	Landreau Loroux OSC	
HAMON	Claude	Individuel	
JAUMOUILLE	Florian	Vieillevigne La Planche AS	
LEBRETON	Josselin	Pornic Foot	

Secrétariat : Claudine Guerlais  
[cguerlais@foot44.fff.fr](mailto:cguerlais@foot44.fff.fr)

### Commission Formation

#### Missions principales

- Collecter les besoins auprès des animateurs de secteurs et des clubs
- Mettre en place des formations à la carte en réponse aux besoins des clubs
- Concevoir des supports et cahiers des charges de formation
- Former des intervenants et animations

Fréquence  
6 fois par an

NOM	Prénom	Club	
AUTIN	Evelyne	Alerte de Méan	entrant
LE GLEDIC	Georges	FC de Brière	

## Commission Ecoresponsable et Programme Educatif Fédéral (PEF)

Secrétariat :  
[services.civiques@foot44.fff.fr](mailto:services.civiques@foot44.fff.fr)  
[vperret@foot44.fff.fr](mailto:vperret@foot44.fff.fr)

Fréquence  
1 fois par mois

### Missions principales

- Concevoir, proposer et animer le projet « Ecoresponsabilité et Environnement »
- Assurer l'accompagnement, valoriser les actions des clubs dans le Challenge Environnemental
- Faire connaître, redynamiser le PEF auprès des clubs
- Être support, apporter des outils aux clubs engagés dans ces démarches
- Aider les clubs lors de leur auto-diagnostic sur le PEF, dans le cadre du label.
- Valoriser les clubs et leurs actions
- Suivre la démarche du Challenge Environnemental et le Challenge national du PEF

### Ses Objectifs :

Recenser les actions mises en place par les clubs

Créer et faire vivre une revue mensuelle du PEF et de l'Ecoresponsabilité

Retourner les fiches actions aux clubs candidats au Label, pour le suivi de leur dossier

Chaque mois, dans le journal, innover sur un thème spécifique du PEF et de l'Ecoresponsabilité

Créer un outil d'écoute pour que les clubs puissent s'exprimer autour de leurs attentes vis à vis de l'Ecoresponsabilité et du PEF

Innover par la création d'outils, de rubriques interactives, sur le site

Créer des quiz, par thématique du PEF, pour sensibiliser aux valeurs éducatives

Valoriser, réaliser des interviews des Référents PEF, des Présidents de Clubs, des Educateurs Réaliser des reportages vidéo sur les actions marquantes

Utiliser au maximum les réseaux sociaux, you tube pour le partage et la valorisation d'actions spécifiques.

Repérer les candidats, à travers la mise en place d'un jury, au Challenge Environnement et du Challenge National du PEF

## COMMISSION DE STRUCTURATION ET FORMATION

Commission Ecoresponsable et Programme Educatif Fédéral (PEF)

Secrétariat :  
[pef@foot44.fff.fr](mailto:pef@foot44.fff.fr)  
[gpapel@foot44.fff.fr](mailto:gpagel@foot44.fff.fr)

Fréquence  
6 fois par an

NOM	Prénom	Club	
PILET	Dominique	ASR Machecoul	Président
BOUILLANT	Jean Pierre	Individuel	
BRIAND	Jean Luc	AOS Pont-Château	
BRUNELIERE	Alain	Pornic Foot	
JAFFRE	Damien	St Aubin de Guérande	



# COMMISSION Evènementiel



Comité de Direction 23 juin 2022



## Commission Communication Evènementiel

Secrétariat : Aurélie Guillet  
[aguillet@foot44.fff.fr](mailto:aguillet@foot44.fff.fr)  
 Chargé de communication :  
 Julien Grandjean  
[jgrandjean@foot44.fff.fr](mailto:jgrandjean@foot44.fff.fr)

### Missions principales

- Concevoir des vecteurs de communication en liaison avec le Chargé de Communication
- Préparer et assurer l'organisation matérielle, humaine et logistique des manifestations majeures (Finales, Fémi-Plage, AG, autres journées...)
- Organiser et gérer les finalités des challenges U13 masculins et évènements majeurs en football à effectif réduit
- Participer à la logistique des différents événements

NOM	Prénom	Club	
CHAPELET	Alain	FC Gétigné Boussay	
ELOLI	Félix	AS Sautron	
HAMON	Claude	Individuel	
JEANNETEAU	Gérard	Individuel	
LE GLEDIC	Georges	FC de Brière	
LE VIOL	Alain	US Thouaré	
LEPAROUX	Daniel	AC Chapelain	
PESLIER	Jérôme	Individuel	
ROBERT	Philippe	Jeunes d'Erbray	

Fréquence  
 Environ 20 fois par an